

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019

OBJET : Emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service et attribution de logement par conventions d'occupation précaires, dans les collèges publics du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la liste, par collège publics, des emplois bénéficiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service, selon l'annexe 1;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, au regard de cette liste, les arrêtés nominatifs de concession de logement selon les modèles approuvés par délibération n°119 de la Commission permanente du 30 mai 2008 pour les agents de l'État et les agents d'accueil et par délibération n°9 de la Commission permanente du 22 octobre 2014 pour les Agents Territoriaux des Collèges hors agents d'accueil ;
- d'ajouter la fonction d'infirmier(e) à la liste des emplois adoptée par la délibération n°53 du 5 avril 2019 susceptible de bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service, dans les seuls collèges comportant un internat ;
- d'approuver, selon le détail figurant dans l'annexe 2 jointe au rapport, les propositions d'attribution de logements par convention d'occupation précaire, dans les collèges du département, pour l'année scolaire 2019-2020 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé par délibération n°153 de la Commission Permanente du 5 avril 2019.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée